

**SELARL HENRI MEZAGHRANI
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE**

**16 rue Jean-Jacques Rousseau
38000 GRENOBLE**

Tél : 04.76.51.52.50

Fax : 04.76.54.60.46

EXPÉDITION
certifiée conforme
à l'Original

**PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF (I) ET PROCES VERBAL
DE SUPERFICIE (II)**

Dressé le :

**SIX MARS
DEUX MILLE VINGT**

A 13 H

A LA REQUETE DE :

Le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**agissant poursuites et
diligences de son gérant domicilié audit siège en cette qualité.**

**Pour lequel domicile est élu au Cabinet de la SELARL
GUMUSCHIAN – ROGUET - BONZY, Avocats associés au
Barreau de Grenoble, 10 Avenue Alsace Lorraine – 38000
GRENOBLE.**

**Je, Henri MEZAGHRANI, membre de la Société d'Exercice
Libéral à Responsabilité Limitée « Henri MEZAGHRANI,
Huissier de Justice Associé », à la résidence de GRENOBLE –
16 Rue Jean Jacques Rousseau, soussigné,**

Agissant en vertu :

D'une ordonnance en la forme des référés définitive rendue le 26 juin 2019 par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE, actuellement définitive.

Certifie m'être transporté ce jour, à 13 h, à GRENOBLE – 7 rue de la scierie, en la Copropriété dénommée « LE JARDIN DE LA LICORNE », en la propriété de [REDACTED] [REDACTED] demeurant à GRENOBLE 38000 – 7 rue de la scierie, où là étant, assisté de Céline POTIGNON, Métreur/diagnostiqueur de la Société ACTE2I, de la Société ADS 38, serrurier, et de Messieurs Yvonnick BAERT et Ronald LEFORT, Témoins majeurs, j'ai procédé aux opérations qui suivent :

Lesdits immeubles appartiennent à :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente aux enchères publiques en la forme légale, à défaut par le susnommé de satisfaire au commandement de saisie immobilière signifié à celui-ci le 11 février 2020, par acte de mon ministère, en vertu de l'ordonnance en la forme des référés définitive rendue le 26 juin 2019 par le Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

I – DESCRIPTIF

DESIGNATION GENERALE

Situé sur la commune de GRENOBLE (38) – 1, 3, 5 et 7 rue de la scierie, dans un ensemble immobilier dénommé [REDACTED] [REDACTED] figurant au cadastre section AH n° 60, et plus particulièrement les lots 19 et 86 :

LE LOT N°19 : un garage en sous-sol et les 26/10 000ème de la copropriété.

LE LOT N°86 : un appartement de type 1, au 2^{ème} étage (bâtiment C) et les 99/10 000èmes de la copropriété.

Un procès-verbal de cadastre du 13 décembre 1984 a été publié le 14 décembre 1984 volume 2389 n°32 au service de la publicité foncière de Grenoble 1.

Un règlement de copropriété et état descriptif de division a été publié le 15 mai 1985 volume 2455 n°1 et le 15 mai 1985 volume 2455 n°2 au service de la publicité foncière de Grenoble 1.

Tels que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE

Ces biens appartiennent à [REDACTED]
[REDACTED] pour les avoir acquis suivant acte reçu par Me GROS, Notaire, le 1^{ER} août 1985, publié au service de la Publicité foncière de GRENOBLE 1, le 24 septembre 1985 volume 2514 n°10.

DESCRIPTION DETAILLEE

L'immeuble est situé dans une zone d'habitation à forte densité démographique et urbanistique.

L'immeuble, et ses équipements, sont relativement anciens.

Selon les informations communiquées par la Mairie de GRENOBLE, l'achèvement de la construction de cet immeuble date du 25 octobre 1985 et un certificat de conformité a été délivré le 24 janvier 1986.



Les parties communes et abords sont en bon état général et assez bien entretenus.



LE LOT N°86 : un appartement type 4, au 1^{er} étage à droite.

Sur place, j'ai rencontré [REDACTED] auprès de qui je me suis présenté, déclarant mon nom, qualité et l'objet de ma mission, et qui nous a autorisé à entrer pour effectuer nos opérations.

Cet appartement est composé d'une pièce unique, avec coin cuisine, salle de bains et WC.

L'appartement est chauffé par un système électrique.

L'appartement est à l'état d'usage. Les sols sont carrelés, les murs tapissés, et le plafond est crépi/peint.







LE LOT N°19 : un garage en sous-sol.



OCCUPATION :

Par [REDACTED]

SYNDIC :

SARL FF IMMOBILIER
1-3 place de Metz
38000 GRENOBLE

Le détail de ces biens est consigné dans les rapports réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

CONSTAT REPERAGE AMIANTE/ ETAT DU BATIMENT
RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES/ETAT
INSTALLATION INTERIEURE ELECTRICITE/
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ces biens ont fait l'objet de rapports détaillés réalisés par la SARL ACTE2I, dont copies sont annexées au présent procès-verbal.

II – SUPERFICIE

Et à même requête, demeure élection de domicile que dessus,

Agissant en vertu :

de la Loi n°96 1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété, du Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété,

Je fais procéder à cet instant, à la certification de surface telle que prévue aux textes ci-dessus.

Copies des rapports détaillés des mesures, dressés par la SARL ACTE2I, sont annexées au présent procès-verbal.

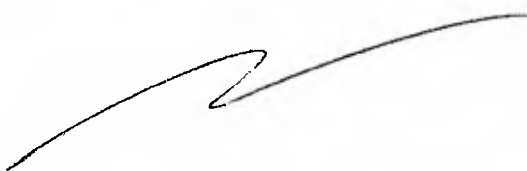
Il ressort de ces rapports, que la surface privative « Loi Carrez » est de :

36.04 m2

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif, clos à 16h, pour servir et valoir ce que de droit.

SELARL Henri MEZAGHRANI

Henri MEZAGHRANI



**Coût - Décret n° 2016-230
du 26/02/16 :**

Emolument	220.94
Transp. Art A.444-48	7.67
Emolument compl	300.00
Total H.T.	528.61
Total TVA	105.72
T.F. Art 302 bis Y CGI ..	14.89
Total Euro TTC	649.22



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n° 26098



Type de bien : Appartement T/1

Adresse du bien :

7 rue de la Scierie

38000 GRENOBLE

Donneur d'ordre

SELARL MEZAGHRANI
Huissier de Justice associé
16 Rue Jean-Jacques Rousseau
38000 GRENOBLE

Propriétaire

Monsieur SONNEVILLE
7 rue de la Scierie
38000 GRENOBLE

Date de mission

09/03/2020

Opérateur

Céline POTIGNON